

Comprendre les étiquetages des produits contenant des substances chimiques

Temps de lecture : 4 minutes Publié le 26 juin 2019 - Mis à jour le 17 décembre 2019

Les pictogrammes se sont multipliés ces dernières années sur les produits de consommation courante. Certains sont obligatoires et alertent sur les dangers lors de l'utilisation de produits d'entretien, de bricolage ou de jardinage. D'autres informent sur les risques de diffusion de polluants dans l'air une fois à la maison. D'autres, non obligatoires, font référence à des labels écologiques comme pour l'alimentation. Bien les comprendre permet de bien choisir et utiliser les produits.

Que signifient les étiquettes sur les produits contenant des substances chimiques ?

Sur les étiquettes de nombreux produits d'entretien, de bricolage ou de jardinage apparaissent des pictogrammes mentionnant un danger.

Ces pictogrammes sont définis selon les critères du règlement « CLP ». Ils permettent d'identifier les dangers que les produits peuvent présenter, en raison de :

- leurs propriétés physico-chimiques. Il s'agit alors de **dangers physiques** : explosif, inflammable... Ils sont répertoriés en 16 classes.
- leurs **effets sur la santé**. Les dangers pour la santé sont répertoriés sous 10 classes : toxicité pour la reproduction, mutagénicité, cancérogénicité, danger par aspiration, lésion oculaire grave...
- leurs **effets sur l'environnement**. Ces effets sont répertoriés en 2 classes : dangers pour le milieu aquatique et dangers pour la couche d'ozone.

Pour se repérer plus facilement, l'ensemble de cette classification est résumée à travers **9 pictogrammes** différents. Ils sont accompagnés d'un texte précisant le danger ou encore leurs précautions d'utilisation :



Produit pouvant tuer en empoisonnant rapidement, même à faible dose.



Produit nuisant gravement à la santé. Il peut provoquer un cancer, modifier l'ADN, nuire à la fertilité ou au fœtus, altérer le fonctionnement de certains organes, être mortel en cas d'ingestion ou de pénétration dans les voies respiratoires ou encore provoquer des allergies respiratoires (asthme par exemple).



Produit altérant la santé ou la couche d'ozone. Il peut empoisonner à forte dose, irriter la peau, les yeux et/ou les voies respiratoires, provoquer des allergies cutanées comme l'eczéma, provoquer somnolence ou vertiges ou encore détruire l'ozone dans la haute atmosphère.



Produit pouvant exploser selon le cas, au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique, sous l'effet de la chaleur, d'un choc, de frottements....



Produit pouvant s'enflammer, suivant le cas, au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique, sous l'effet de la chaleur, de frottements, au contact de l'air ou au contact de l'eau si il dégage des gaz inflammables.



Produit sous pression pouvant exploser sous l'effet de la chaleur (gaz comprimés, gaz liquéfiés, gaz dissous) ou causer des brûlures ou blessures liées au froid (gaz liquéfiés réfrigérés).



Produit pouvant exploser sous l'effet de la chaleur (gaz comprimés, gaz liquéfiés, gaz dissous) ou causer des brûlures ou blessures liées au froid (gaz liquéfiés réfrigérés).



Produit pouvant attaquer ou détruire les métaux ou ronger la peau et/ou les yeux en cas de contact ou de projection.

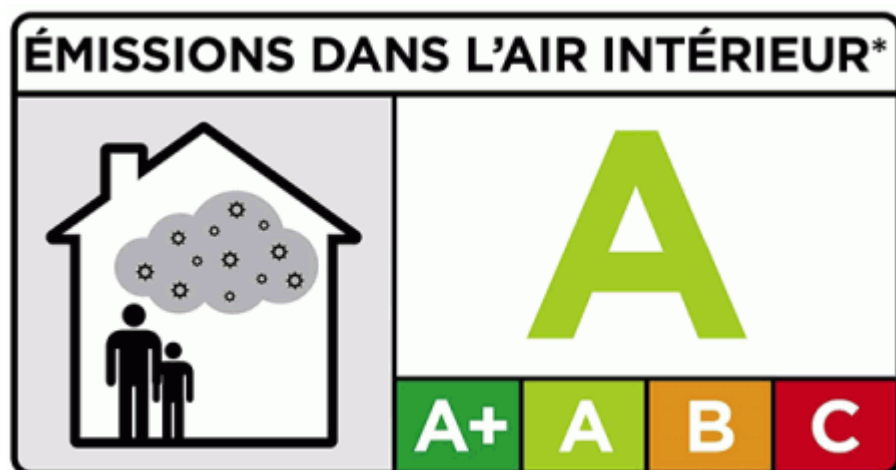


Produit polluant. Il provoque des effets néfastes sur les organismes du milieu aquatique : poissons, crustacés, algues, autres plantes aquatiques...

Que signifie l'étiquette sur les produits de construction et de décoration ?

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les produits de construction et de décoration comportent une étiquette indiquant leur **niveau d'émission en polluants volatils**, appelés composés organiques volatils (COV).

Sont concernés : les peintures, vernis, colles, adhésifs mais aussi cloisons et faux plafonds, revêtements de sols, mur ou plafonds, isolants, portes et fenêtres... destinés à un usage intérieur.



L'étiquette comprend :

- un pictogramme qui montre que cela concerne l'impact du produit sur la qualité de l'air intérieur, donc une fois à la maison.
- d'une lettre en grand format. Cette lettre indique le niveau d'émission du produit, dans l'air intérieur d'une pièce, en polluants volatils, appelés composés organiques volatils (COV). La notation va de « **A+** » (**meilleure note**) pour le produit qui émet très peu ou pas du tout, à « C » pour le produit qui émet beaucoup, mais n'est pas pour autant interdit sur le marché.

Le mieux est dans tous les cas de **bien aérer tous les jours de l'année** en ouvrant les fenêtres.

Comment s'y retrouver dans les labels environnementaux ?

Un label environnemental n'est pas obligatoire. Il attribue à un produit un impact réduit sur l'environnement. Selon les labels, ils prennent en compte non seulement les principaux impacts

environnementaux des produits, mais aussi leur performance et leur qualité ainsi que les aspects sanitaires.

Il peut être d'**initiative publique ou privée**.

Il est représenté sur le produit par un logo et un nom.

Selon les critères requis pour obtenir un label (référentiel, certification, etc.), il peut être considéré comme de qualité.

Pour **faire un peu le tri dans ces nombreux labels**, une sélection rigoureuse a été menée par l'Ademe, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Elle recommande **100 labels** environnementaux qui :

- disposent d'un cahier des charges (référentiel) accessible à tous,
- proposent des critères environnementaux qui réduisent les impacts environnementaux les plus contributeurs, significatifs ou importants de la catégorie de produit,
- dans certains cas, mettent en avant des critères sanitaires devant être respectés,
- prennent en compte l'ensemble des impacts environnementaux sur le cycle de vie du produit,
- sont certifiés par des tierces parties indépendantes,
- ont des critères environnementaux, selon les catégories de produits qui portent sur :
l'écotoxicité aquatique, l'impact sur le changement climatique, la toxicité humaine, l'acidification de l'air, etc....

Source URL:

<https://agir-pour-bebe.fr/comprendre-les-etiquetages-des-produits-contenant-des-substances-chimiques>

- 
- 